

JUR 705A – Droit des assurances

Ce cours a pour objectif de présenter les grandes lignes du **droit relatif aux contrats d'assurances terrestres**.

Ce cours a pour objectifs généraux de :

1. Définir, expliquer et utiliser divers termes généraux du langage juridique propre au domaine de l'assurance;
2. Familiariser les personnes étudiantes aux notions théoriques fondamentales du droit des assurances en vigueur au Québec;
3. Familiariser les personnes étudiantes aux principaux concepts utilisés dans le domaine du droit des assurances;
4. Familiariser les personnes étudiantes aux caractéristiques du droit des assurances (histoire, sources, méthodes, situation par rapport au droit général des contrats).

Plus spécifiquement, le cours envisage la matière en deux temps.

Dans un premier temps, est abordée l'étude du **contrat d'assurance en général** :

- *formation et prise d'effet;*
- *contenu et interprétation;*
- *durée et cession du contrat;*
- *intérêt d'assurance;*
- *risque* (assurable et assuré);
- *déclarations de risque* (initiale et d'aggravation) et;
- *engagements formels.*

Dans un second temps, est adoptée une **approche plus contentieuse** qui vise essentiellement les assurances de *personnes* (vie, maladies, accidents).